

Le catastrophisme est dangereusement naïf

SUCCESSIONS.

On semble préférer la politique du pire dans le dossier de la Convention franco-suisse de double imposition.

BENJAMIN LEBRETON*

La récente visite de Monsieur Pierre Moscovici a remis sur la table des négociations le dossier de la Convention franco-suisse en matière de successions, comme si rien ne s'était passé au cours de ces derniers mois. Le printemps fait refluer le même discours catastrophiste, à savoir que la nouvelle convention serait préférable au vide juridique.

Ce point de vue est partagé tant par le ministre français des Finances (ce que l'on peut comprendre de son point de vue) que par la conseillère fédérale (ce qui est plus difficilement compréhensible). Heureusement, le Conseil des Etats, dans sa grande sagesse, ne s'en est pas laissé compter. Car, comme SwissRespect a déjà eu l'occasion de le développer, le vide conventionnel ne poserait guère de problèmes de double imposition, car l'article 784 A du Code Général des Impôts français, applicable en l'absence de convention, permet d'éviter les cas de double imposition.

En clair, l'unique cas concerné par une double imposition serait celui de biens situés en France et assujettis à l'impôt sur les successions en Suisse (dans les cantons qui connaissent encore la taxation des héritages). Autant dire qu'il s'agit d'une éventualité plutôt marginale. Il est donc choquant de justifier la signature de la Convention sur un argument toujours aussi mince.

Malheureusement, le dernier communiqué du département fédéral des finances confirme que la conseillère fédérale maintient sa position et qu'aucune contre-proposition suisse n'a été formulée pour tenter d'obtenir un

consensus avec la France. Cette posture diplomatique est pour le moins curieuse et inédite, puisque le refus de cet accord peut permettre à la Suisse de négocier des concessions de la part de la France...

Au contraire, Madame Schlumpf a d'ores et déjà annoncé que, au cas où la convention ne serait pas signée, l'accord d'échange d'information qu'elle contenait serait concédé quoi qu'il arrive. Aussi, on comprend bien que la France n'ait aucun intérêt à accorder des contreparties.

Pourtant, il existe des possibilités de négociation, notamment en observant les conventions sur les successions applicables entre la France et ses pays voisins, notamment l'Italie. SwissRespect a proposé en novembre 2013 de se référer à cette convention pour faire des propositions à la France que celle-ci puisse entendre et appréhender. En effet, l'Italie, comme la Suisse, ne taxe que très modestement les successions et ne connaît par ailleurs pas d'impôt sur la fortune, à la différence de la Suisse. Malheureusement il semble que cette proposition, constructive et consensuelle, n'ait pas été entendue, ni même évoquée...

On nous fait croire qu'il faut choisir entre la peste ou le choléra, en passant sous silence le fait que les vaccins sont disponibles. La politique du pire semble être préférée à la politique de l'équilibre. Au moment où des projets tendant à limiter la voix souveraine du peuple, principe fondateur de la démocratie suisse, sont évoqués, au nom de la notion de Raison, SwissRespect réitère son appel à renforcer notre vigilance.

* SwissRespect

LE DERNIER COMMUNIQUÉ DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES CONFIRME QU'AUUCUNE CONTRE-PROPOSITION N'A ÉTÉ FORMULÉE.

Progrès dans l'approche des matières premières

La loi sur l'infrastructure des marchés financiers est un enjeu crucial.

STÉPHANE GRABER*

GTSA reconnaît le travail entrepris depuis un an par l'Administration fédérale, dans le cadre de la mise en oeuvre des 17 recommandations du «Rapport de base sur les matières premières». Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil fédéral a approuvé et rendu public le rapport d'avancement des recommandations formulées en mars 2013 dans le domaine des matières premières. Ce rapport permet de prendre la mesure du travail accompli par l'ensemble de l'Administration fédérale et de l'ampleur du projet ambitieux des autorités suisses. GTSA relève en particulier la réforme

d'importance qu'est la loi sur l'infrastructure des marchés financiers et la démarche participative entreprise dans le cadre de la recommandation 11.

05es membres, au travers de l'Association, participent activement et de façon constructive au dialogue multipartites et réitèrent leur conviction que ce processus, reposant sur des principes volontaires associés à des mesures réglementaires est le mieux à même d'atteindre des résultats positifs, adaptés aux spécificités du secteur du négoce des matières premières. GTSA poursuivra son dialogue avec l'ensemble des parties intéressées afin de faire mieux connaître le secteur du négoce et son fonctionnement et d'assurer la promotion de bonnes pratiques d'affaires.

* GTSA

L'Union européenne doit baisser ses taux d'intérêt

Les différents indicateurs dont l'inflation quasi nulle et le chômage à deux chiffres compliquent la tâche des Etats.

MICHEL SANTI*

Tout le monde le sait, et tous les économistes sensés connaissent le remède: la Banque centrale européenne doit évidemment assouplir sa politique monétaire. En d'autres termes, s'arranger pour que les taux d'intérêt réels baissent dans une Europe périphérique assommée par les dettes et dans une Union qui, dans son écrasante majorité, souffre d'une croissance nulle et d'un chômage catastrophique.

Juste-là, rien de neuf sous le soleil dans un contexte où l'inflation européenne moyenne est de l'ordre de 0.8%: loin – bien loin! – de l'objectif de 2% de la BCE.

Cette trinité infernale – inflation quasi nulle, chômage à deux chiffres et croissance inexistante – complique donc considérablement la tâche des nations européennes en crise dont le moteur est désormais en cale sèche et qui ne parviennent évidemment plus à améliorer leur compétitivité pour regagner des parts de marché. Tous les paramètres et indicateurs penchent donc vers une déflation qui ne pourra être vaincue – ou à tout le moins évitée – que par un assouplissement monétaire énergique d'une banque

européenne qui n'a décidément rien de central... et qui se retrouve face à un choix «merkélien» du fait de l'impossibilité de réduire ses taux d'intérêt sous la barre du zéro absolu!

La BCE pourrait certes emboîter les pas de la Réserve fédérale américaine et de la Banque du Japon, championnes de ces baisses de taux quantitatives qui permettent une expansion bienvenue de la masse monétaire et qui relancent du même coup les anticipations inflationnistes, et donc l'activité économique. Pour autant, contrairement aux USA et au Japon qui émettent chacun des obligations souveraines elles-mêmes rachetées par leur propre banque centrale dans le cadre de ses programmes de création monétaire, l'Union européenne n'est en mesure de mettre à disposition de la BCE pour ses emplettes nulle dette européenne centralisée.

En l'absence de ces précieux Eurobonds, la BCE n'aurait donc d'autre alternative que d'acheter de manière sélective les obligations des pays fragilisés. Ce qui constituerait un véritable engagement de sa part en faveur de la solvabilité et de la crédibilité des finances du pays concerné: totalement inconcevable pour les allemands qui brandiraient immédiatement le carton

rouge de la violation des traités européens, et qui rejettent avec horreur une telle aide inconditionnelle à des nations accusées de tous les excès.

Voilà pourquoi, si la BCE est vraiment désireuse d'augmenter sa base monétaire en présence des traités actuels, de son mandat qui restreint son champ d'action et de l'intransigeance allemande, elle devrait immédiatement se lancer dans des acquisitions massives de Bons du Trésor américains! C'est-à-dire tout bonnement intervenir sur le marché des changes où elle est autorisée d'agir, selon son mandat et selon la loi européenne. Ainsi, en lieu et place de procéder à une expansion monétaire via des achats de dette de pays européens périphériques, son expansion monétaire prendrait une autre forme tout aussi efficace: celle d'une création monétaire qui viendrait affaiblir l'euro (et renforcer le dollar). Interventions se trouvant être naturellement du ressort de la BCE qui n'aurait donc à surmonter aucun obstacle légal dans une action qui autoriserait du même coup le rétablissement de la compétitivité des nations du Sud, ressuscitées à la faveur d'une relance de leurs exportations. Lesquelles nations européennes péri-

phériques auraient déjà utilisé de ce levier de la dépréciation monétaire depuis plusieurs années si elles n'avaient abdiqué leur monnaie nationale au profit d'un euro où elle n'avaient plus aucune maîtrise. Le devoir absolu d'une banque centrale n'est-il pas de soutenir l'économie dont elle a la charge? A présent que la Fed s'est engagée sur une voie consistant à réduire progressivement sa propre création monétaire, la BCE devrait au contraire intensifier la sienne, et contribuer ainsi de manière décisive à redémarrer le moteur européen à la faveur d'une baisse substantielle de la valeur de l'euro sur le marché des changes. En théorie, les allemands eux-mêmes devraient applaudir à de telles interventions qui doperaient encore davantage leurs exportations. En pratique, nous ne faisons guère d'illusions car les allemands considéreraient que les cigales du Sud tireraient trop facilement leur épingle du jeu car elles devraient la résurrection de leur économie à une relance artificielle de leurs exportations, et non à des mesures structurelles et de compétitivité. Du sang et des larmes, vous dit-je...

* Gestionsuisse.com

Le dogme au goût très amer

SALAIRE MINIMAL.

Les cantons qui ont instauré ce système sont loin des 4000 francs que l'initiative des syndicats exige.

STÉPHANIE RUEGSEGGER*

L'Union syndicale suisse (USS) nous propose de fixer dans la Constitution fédérale un salaire minimum de 22 francs de l'heure sur l'ensemble de la Suisse, sans considération pour le niveau de qualification. Selon elle, cela permettrait de protéger et de revaloriser les bas salaires. Noble objectif. Sauf que dans les faits, c'est vers une précarisation des plus faibles que l'on risque de s'acheminer.

De nombreux pays européens ont fixé un salaire minimum. Alors pourquoi la Suisse resterait-elle à part, semblent s'interroger les initiants? Parce qu'elle est à part, serait-on tenté de répondre. A part dans sa manière pragmatique d'aborder la question de l'emploi. A part avec un niveau de salaires, parmi le plus élevé au monde. A part, avec son taux de chômage, particulièrement bas en comparaison internationale. Au nom du dogme, les syndicats remettent en question le modèle de prospérité et d'équilibre qui a fait le succès de la Suisse. Ils remettent en cause jusqu'à leur propre légitimité. Une fois ce salaire de 22 francs de

l'heure adopté, il ne restera plus grand-chose à négocier, tant le standard proposé, qui est d'environ 4000 francs par mois pour 42 heures par semaine, est élevé. Aucun pays au monde n'a fixé de salaire minimum aussi élevé. L'Allemagne vient d'édicter le sien, à 8,5 euros de l'heure. Même le Luxembourg, dont la structure salariale est proche de la Suisse, en est très loin puisque le salaire mi-

signifie que ces salaires correspondent à une réalité économique reconnue par les syndicats et que ces secteurs ne peuvent aller au-delà, sans mettre en péril leur pérennité. Prenons l'exemple emblématique de l'agriculture: le revenu paysan moyen suisse est de 15 francs de l'heure. Comment imaginer alors qu'un agriculteur puisse payer ses ouvriers 22 francs de l'heure, soit 7 francs de plus que

lariés) devront être revalorisés. Les syndicats et la gauche, qui se déclarent volontiers partisans d'une économie plurielle, condamnent précisément la diversité de notre économie, qui est aussi constituée d'emplois de production, requérant moins de qualification. L'initiative de l'USS ignore ces différentes réalités. Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille. Mais il faut être conscient



FAIRE LA CHASSE AUX BAS SALAIRES EST UNE NOBLE CAUSE. LES PARTENAIRES SOCIAUX S'Y EMPLOIENT AVEC SUCCÈS. MAIS TUER L'EMPLOI EST UN SUICIDE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. MIEUX VAUT UN SALAIRE BAS QUE PAS DE SALAIRE DU TOUT!

nimum y est de moins de 1900 euros, soit environ 2300 francs suisses.

Dans les faits, cette initiative concerne moins de 9% des salariés suisses. C'est relativement peu, ce qui incite les initiants à dire qu'elle sera facilement applicable. Or, n'en déplace aux partisans du texte, la Suisse n'est pas une moyenne lisse, mais un pays riche en diversités. Diversité des secteurs, diversité des régions, diversité du tissu économique.

Parmi les salariés concernés par cette initiative, plus de la moitié sont employés dans quatre secteurs spécifiques: le commerce de détail, la restauration, les services relatifs aux bâtiments et l'agriculture. Autant de secteurs qui, le plus souvent, sont au bénéfice de conventions collectives de travail, avec des minima salariaux. Cela

ce qu'il perçoit aujourd'hui? Ces secteurs ne seront pas les seuls en danger. Des régions le seront également. Ainsi, au Tessin, un salarié sur quatre gagne moins de 22 francs de l'heure. L'initiative est-elle vraiment la bonne formule pour aider une région déjà en proie à de grandes difficultés? L'exemple de cantons ayant adopté le principe d'un salaire minimum démontre également que le rêve de l'USS est déconnecté de toute réalité: le gouvernement jurassien vient ainsi d'édicter un salaire minimum pour le secteur du commerce de détail, fixé à 3020 francs par mois, alors que Neuchâtel a arrêté un plancher à 3640 francs (20 francs de l'heure).

Enfin, l'initiative fragilise nos plus petites entreprises, puisque 18% des salaires versés dans de très petites structures (moins de cinq sa-

laire) devront être revalorisés. Les syndicats et la gauche, qui se déclarent volontiers partisans d'une économie plurielle, condamnent précisément la diversité de notre économie, qui est aussi constituée d'emplois de production, requérant moins de qualification. L'initiative de l'USS ignore ces différentes réalités. Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille. Mais il faut être conscient

l'initiative met en danger certains secteurs, certaines régions et les plus petites entreprises et qu'il conviendra de trouver des solutions pour s'adapter (augmentation de la productivité, précarisation du travail, mise au ban des travailleurs les moins qualifiés, etc.). Et les premières victimes de cette situation risquent précisément d'être les personnes les plus vulnérables.

* FER Genève